Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900781-20260306-DEL_2026_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'HANVEC

Nombre de membres :
En exercice 19
Présents 16
Votants 19

L'an deux mil vingt-six
Le six mars à dix-huit heures trente minutes
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence d'Yves CYRILLE, le Maire.
Date de convocation : 2 mars 2026

PRÉSENTS : Yves CYRILLE, Isabelle TANNE, Fabienne GRANDJEAN, Marie-Françoise MARHIC, Alain LE BORGNE, Gilbert KEROMNES, Marta L'HUILLIER, Jérôme DUBRAY, Damien ILY, Jean-Christophe TOMAS, Betty CROGUENNOC, Stéphanie LE HIR, Emma GUILLOU, Mélanie THOMIN, Corinne CHARDOT, Thibaud LELOUP,
ABSENTS : Jean-Luc FLOCH pouvoir donné à Marie-Françoise MARHIC, Olivier LE VOURCH pouvoir donné à Gilbert KEROMNES, Philippe ARNAUD pouvoir donné à Thibaud LELOUP.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Jérôme DUBRAY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEL 2026-03 : COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Le conseil municipal,

Ouï l'exposé de Madame Fabienne GRANDJEAN, 3ème adjointe, Monsieur le Maire ne participant pas à l'adoption du CFU conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 3 mars 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

- Approuve le CFU tel que présenté par Madame Fabienne GRANDJEAN pour l'exercice 2025,
- Dit que ce document, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- Dit que les dépenses, les recettes, les excédents, et restes à réaliser des sections sont conformes au tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 931 660,69 €	1 175 485,27 €
DEPENSES	1 391 883,46 €	1 196 509,04 €
SOLDE DES REALISATIONS 2025	539 777,24 €	- 21 023,77 €
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	0	84 482,04 €
RESULTAT DE CLOTURE 2025	**539 777,24 €**	**63 458,27 €**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire
Yves CYRILLE

Le secrétaire de séance
Jérôme DUBRAY